



la lettre du financement de l'innovation

UNE PUBLICATION D'ALMA CONSULTING GROUP

■ Édito

LA FRANCE succédera à la Slovaquie pour présider le Conseil de l'Union européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

Il paraissait donc naturel, à la veille de cette douzième présidence française, de mettre à l'honneur certaines initiatives européennes en matière de soutien à la recherche.

À ce titre, des conseillers de la représentation permanente de la France à Bruxelles nous présentent leurs missions et nous font partager leurs visions des enjeux de cette prochaine présidence, notamment dans le domaine de l'innovation.

L'Europe encore, avec la validation par la Commission européenne du crédit d'impôt dédié aux entreprises françaises de création de jeux vidéo. Nous vous présentons les principales dispositions propres à ce nouveau dispositif.

L'Europe toujours, avec le Dr Christian Patemann, ancien directeur de la direction *Biotechnology, Agriculture & Food* à la Direction générale de la Recherche à la Commission européenne, qui nous livre sa vision sur le fonctionnement, l'évolution et les enjeux du Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD).

Enfin, nous reviendrons également sur l'initiative de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Commission européenne pour la mise en place d'un nouveau type de prêt, le *Risk Sharing Finance Facilities* (RSFF) qui vise à doper les investissements privés sur les projets de recherche dits « risqués ».

Bruno Coulmance

Directeur technique Pôle financement
et partenariat pour la recherche et l'innovation
Alma Consulting Group

■ L'industrie française des jeux vidéo l'attendait depuis plusieurs années : le Crédit d'Impôt Jeux Vidéo est enfin adopté.

Afin de favoriser l'essor de l'industrie française des jeux vidéo face à une forte concurrence internationale (Canada, Chine...), la mise en place d'un Crédit d'Impôt Jeux Vidéo (CIJV) est apparue dès 2003 comme l'une des solutions les plus efficaces pour soutenir les entreprises de ce secteur et leur permettre de rester compétitives.



CIJV... un crédit d'impôt attendu !

LA FILIÈRE DES JEUX VIDÉO est une industrie jeune qui représente, en France, pas moins de 1,7 Md€ de chiffre d'affaires en 2006² pour environ 330 entreprises (principalement d'ailleurs de très petites entreprises).

Après plus d'un an d'enquête, la Commission européenne a enfin donné son accord sur le dispositif rapidement entériné par le Parlement français, marquant ainsi la reconnaissance culturelle du jeu vidéo et la mise en place de politiques adaptées pour favoriser la production française dans un secteur mondialisé.

Ainsi, les entreprises ayant pour activité la création de jeux vidéo peuvent désormais bénéficier d'un crédit d'impôt qui financera à hauteur de 20% les dépenses de production, dans la limite de 3 M€ par exercice et par entreprise, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les jeux vidéo ouvrant droit au bénéfice de ce crédit d'impôt devront notamment contribuer au développement de la création française et européenne en matière de jeux vidéo ainsi qu'à sa diversité en se distinguant

1

CIJV... un crédit d'impôt attendu !

2

Les défis du 7^e PCRD

5

Quels enjeux en 2008 pour la représentation permanente de la France à Bruxelles ?

8

Le RSFF ou la promotion de l'investissement privé par la BEI

...

... notamment par la qualité, l'originalité ou le caractère innovant du concept et le niveau des dépenses artistiques.

La spécificité de ce crédit d'impôt réside dans l'obtention d'un agrément obtenu auprès du CNC³ afin de vérifier les critères de sélection des jeux vidéo.

Ce crédit d'impôt devrait avoir des impacts économiques importants : démarrer plus rapidement de nouveaux projets sans avoir à attendre le lancement commercial du jeu en cours de production, favoriser les embauches, être plus compétitifs...

Le CIJV répond ainsi au constat que la nouveauté et l'innovation dans ce secteur ne se réduisent pas uniquement à l'innovation technologique.

D'ailleurs, parallèlement à cette nouvelle opportunité fiscale, il ne faudra pas négliger la possibilité d'obtenir des financements adaptés tels que le Crédit d'Impôt Recherche, le statut de la Jeune Entreprise Innovante ou de PME de croissance...

Delphine Siquier

Responsable de la Recherche fiscale
Département R&D Groupe

Estelle Joan

Responsable technique Fiscalité
Pôle financement et partenariat pour la recherche
et l'innovation

1 - Le décret d'application n'étant toujours pas paru au 25 avril 2008

2 - Rapport I-Date : *L'innovation et la R&D dans l'industrie française du jeu vidéo*, mars 2007.

3 - Centre national de la cinématographie.

Quelques dates...

2005

Annonce par le gouvernement d'un Crédit d'Impôt Jeux Vidéo.

Loi du

5 mars 2007

relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur prévoit dans son article 37 un CIJV.

12 décembre 2007

Validation du dispositif par la Commission européenne.

25 décembre 2007

Loi de finances rectificative pour 2007 - adoption définitive du CIJV.

■ Interview

Le Dr Christian Patermann est ancien directeur de la direction *Biotechnology, Agriculture & Food* à la Direction générale de la Recherche à la Commission européenne.



Les défis du 7^e PCRD



Alma CG : Pourriez-vous retracer, en quelques mots, votre carrière ?

Dr Christian Patermann : Depuis 1971, parmi de nombreuses fonctions ministérielles à Bonn, en Allemagne, j'ai occupé notamment les fonctions de conseiller de la Science et de l'Éducation, conseiller scientifique à l'ambassade d'Allemagne à Washington DC, puis directeur de cabinet du ministre de la Recherche et de la Technologie, le Dr H. Riesenhuber, avant de devenir directeur général adjoint de ce ministère.

À partir de 1996, j'ai occupé la fonction de directeur du Directorat environnement et développement durable à la Direction générale de la Recherche à la Commission européenne, et de 2004 à fin 2007 celle de directeur de la Direction agriculture, alimentation et biotechnologies.

Alma CG : Vous avez œuvré pendant onze ans au sein de la Commission européenne, et plus particulièrement au cœur de la direction du PCRD¹. Quel regard portez-vous sur l'apport de ce programme à l'Europe et à la recherche ?

CP : C'est un atout que l'Europe puisse parler d'une voix commune. Le PCRD a permis à l'Europe de créer une identité sur des sujets cruciaux à long et moyen terme. Certaines grandes questions d'aujourd'hui, par exemple sur l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des espaces marins, ont été portées par cet Espace Européen de la Recherche (EER). Presque 30% des résultats scienti-

fiques et techniques qui servent de base à l'IPCC² proviennent de travaux financés par le PCRD pendant les dernières années.

L'Europe de la recherche a aussi donné naissance à une vision durable de la société, basée sur trois piliers : l'écologie, l'économie et le social.

Alma CG : Le PCRD permet de rapprocher concrètement les chercheurs de tous pays. Parlez-nous du bilan coopératif : quel a été son effet structurant ?

CP : L'effet levier a été très important, en particulier pour des pays de petite ou de moyenne taille. Une spécificité du PCRD est de permettre des collaborations au travers d'outils dimensionnés en fonction des besoins, d'une échelle modeste aux plus grands projets. Cette diversité a facilité le rapprochement d'acteurs à tous les niveaux, en provenance d'instituts européens, mais aussi de sociétés qui ont su aller au-delà d'une vision purement concurrentielle de leur activité.

L'effet structurant est particulièrement visible lorsqu'on regarde le fonctionnement des programmes nationaux de financement de la recherche, qui sont maintenant très largement inspirés du modèle mis en place par le PCRD.

Alma CG : Pendant les quatre années du 6^e PCRD, nous avons assisté à des crises sanitaires majeures, notamment dans la filière viande (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale, grippe aviaire). L'outil PCRD, au-delà de son aspect résolument tourné vers le futur, a-t-il pu être mobilisé en réaction ?

CP : Le PCRD n'a pas pour vocation d'apporter des solutions à très court terme. Les sources de financement national doivent alors être préférées. Néanmoins, le programme *Food* du 6^e PCRD était quelque peu « atypique ». En effet, lors de son lancement en 2001, nous sortions de la crise de l'ESB³, et le programme était fortement tourné vers la santé animale et la sécurité, alimentaire, au détriment de l'agriculture.

Lors de la crise de la grippe aviaire, une décision forte a été prise en quelques semaines pour insérer des sujets sur cette épizootie, dans le cadre d'un appel à projets.

Le programme Food a pu être utilisé en réaction à une urgence mondiale, mais sans négliger son aspect prédictif

20 à 30 M€ ont été dédiés à des projets de recherche, ce qui représente un apport direct aux chercheurs très important.

Le programme a donc pu être utilisé en réaction à une urgence mondiale, mais sans négliger son aspect prédictif : ainsi, une proposition pour établir un « Réseau d'excellence » sur les maladies animales épi-zootiques a été incluse au même moment.

Alma CG : Le système d'évaluation a été profondément modifié pour le 7^e PCRD, est-ce un succès ?

CP : Oui, les évaluations se font dorénavant majoritairement à distance. Ce système, appelé *Remote evaluation*, permet aux experts d'évaluer les projets à leur domicile. Ce système fonctionne très bien, il a permis de solliciter des experts de classe mondiale pour l'évaluation des projets. Ces experts internationaux étaient difficilement mobilisables par le passé, à cause de la contrainte de temps générée par les évaluations sur place à la Commission européenne.

Par ailleurs, cela a permis d'impliquer plus d'évaluateurs hors UE, par exemple aux États-Unis, au Brésil, au Japon, ou encore en Inde. 5 à 10 % des évaluateurs sont localisés hors de l'UE, ils sont choisis en fonction de leur expertise, bien entendu, mais aussi pour des sujets très précis. Grâce à cette évaluation à distance, la qualité des évaluations a été grandement améliorée.

Alma CG : Quels sont les domaines couverts par le programme Food, Agriculture, Fisheries and Biotechnologies (alimentation, agriculture, pêche et biotechnologies) du 7^e PCRD ?

CP : Ce programme réintègre tous les axes fondamentaux de la bio-économie basée sur la connaissance. Il est fondé sur des domaines économiques dépendants de la gestion des ressources biologiques : agriculture et

production alimentaire, sylviculture, pêche et pisciculture, bio production, mais également chimie fine, textile et cosmétique.

C'est un programme transversal, qui se projette vers l'intégration des biosciences avec celles issues de la communication, de l'information, des nanotechnologies et des sciences cognitives. La philosophie du programme est de préparer l'économie européenne en apportant des réponses techniques aux défis globaux : l'alimentation de bonne qualité pour tous, combattre les maladies animales dont l'impact grandit avec la mondialisation des échanges, maîtriser l'impact du changement global, évoluer vers la bio économie, en substituant pas à pas les ressources fossiles.

Alma CG : Justement, comment ce programme s'articule-t-il avec ceux destinés à la santé, l'énergie, l'environnement ?

CP : Il y a avant tout une coopération très étroite entre les domaines thématiques afin de préparer les sujets. On assiste à des réunions de directions qui établissent les limites et synergies entre les programmes et avec les Platesformes Technologiques Européennes (ETP).

Cela fonctionne très bien, beaucoup mieux qu'il y a dix ans ! D'ailleurs, on constate une mobilité croissante des ressources humaines entre directions, ce qui est plutôt favorable aux collaborations.

Un des résultats de cette politique se retrouve probablement dans l'avenir dans les appels à projets (AAP) conjoints ou coordonnés, comme par exemple avec l'énergie et les nouveaux matériaux.

C'est par une concentration des moyens financiers sur quelques grands projets que le PCRD répondra aux défis de demain

Alma CG : Si l'on considère, d'une part l'augmentation du budget et, d'autre part l'élargissement du scope du programme Food, Agriculture, Fisheries and Biotechnologies, peut-on considérer que les moyens aient été augmentés pour la sécurité alimentaire en général ?

CP : Clairement, non. Cela était souhaité, mais n'a pas pu se faire. Il faudra attendre le prochain programme...

Alma CG : De votre point de vue, comment l'Europe peut-elle répondre aux défis énergétiques et environnementaux de demain ? Comment le PCRD peut-il orienter les activités de recherche face à ces enjeux ?

CP : Il faut comprendre que le PCRD doit se concentrer sur des questions scientifiques, techniques ou politiques d'envergure européenne. Sa vocation n'est pas de se substituer aux programmes nationaux.

Étant donné ses moyens (le PCRD représente entre 5 et 7 % du budget de recherche total de l'UE), c'est par une concentration des moyens financiers sur quelques grands projets que le PCRD répondra aux défis de demain. Ceux auxquels un pays seul ne peut pas répondre...

Alma CG : Ce programme est ambitieux, et semble voué à une très forte concurrence. Quelle place peuvent y prétendre les PME ?

CP : Nous n'avons pas encore trouvé de solutions satisfaisantes pour les PME. L'implication des structures privées, et en particulier de petite taille, dépend fortement de la santé économique de leur secteur d'activité. Et lorsque celle-ci n'est pas bonne, l'investissement dans le futur est rarement prioritaire.

Un facteur favorisant l'implication des PME est d'avoir augmenté le taux de financement de leurs activités de R&D entre le 6^e et le 7^e PCRD, de 50 à 75 %. Mais il reste difficile pour une seule PME de s'impliquer dans un projet. L'idéal serait de trouver des formes de coopération au niveau national, entre plusieurs PME et des instituts de recherche. C'est en mutualisant et en rapprochant leurs activités de recherche que des PME peuvent ensuite se tourner vers le PCRD. Les PME réfléchissent encore trop de manière individuelle, et la concurrence les fait souvent reculer.

Alma CG : Concernant les nouveaux pays entrants, quels sont les enjeux, quelles forces et quels nouveaux challenges apportent-ils aux thématiques du développement durable ?

CP : Ces nouveaux pays ne sont pas nouveaux pour le PCRD. La collaboration avec eux existe depuis au moins six-huit ans dans le domaine de la recherche puisqu'ils étaient déjà des pays associés et contribuaient budgétairement au PCRD.

Ils ont donc une grande expérience du PCRD, et se sont très vite adaptés lors de leur intégration à l'UE.

Le PCRD a été précurseur de l'élargissement de l'UE!

Il y a néanmoins des motifs d'inquiétude, liés au niveau très bas d'investissement national des nouveaux pays membres dans leur propre recherche. Celui-ci décroît, et à moyen voire court terme, la qualité des travaux risque d'être insuffisante pour prétendre contribuer de façon significative à l'effort de recherche européen, qui est très concurrentiel, peut-être le plus concurrentiel du monde!

Alma CG : Parallèlement, la coopération hors des frontières de l'UE est plus que jamais encouragée. Quels sont les axes de travail avec des pays comme, par exemple, l'Inde ou la Chine ?

CP : Ces pays sont principalement au nombre de cinq : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et la Corée du Sud. C'est ce que l'on appelle le groupe BRICK.

Ils participent au PCRD au travers d'outils de coopération très spéciaux : les SICA⁴. Les sujets de recherche et les pays hors UE concernés y sont définis.

C'est une volonté très forte de collaborer avec ces pays, cela s'est fait au travers de financements; mais à l'avenir, cette part de financement va diminuer. C'est déjà le cas

ment, et pour cela nous commençons par collaborer. Nous avons dans une mesure croissante beaucoup à apprendre de scientifiques de très haut niveau, en Chine ou ailleurs. Mais nous veillons également à sélectionner les sujets ouverts à la coopération, sur une base « gagnant-gagnant ». C'est le fruit de longues études préliminaires au sein des directions scientifiques de la Commission.

Alma CG : La France a historiquement tenu une position forte sur des questions d'agriculture ou d'alimentation. Quel rôle joue-t-elle aujourd'hui ?

CP : Effectivement, la France a été et reste un pays très moteur sur les questions d'agriculture, d'alimentation et sur les biotechnologies en général. Tout au long de ma carrière, j'ai eu plaisir à travailler avec mes homologues français, pays avec lequel j'ai noué de très bonnes relations.

Il est néanmoins vrai que le retour financier pour les partenaires français sur les sujets évoqués, s'est affaibli au cours des dernières années.

C'est une question à laquelle il appartient aux ministères français de répondre! On constate toutefois que la France reste un des acteurs majoritaires avec l'Allemagne,

Alma CG : Dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion 2007-2013, comment voyez-vous l'articulation entre le PCRD et les fonds structurels, de cohésion, etc. ? Quel rôle les régions européennes doivent-elles jouer pour accompagner leurs acteurs ?

CP : L'innovation devient un thème majeur qui va mobiliser une partie importante, (autour de 10 à 15%) des fonds structurels ou de cohésion. Si l'on considère l'enveloppe globale de ces fonds (312 Md€), la part mobilisable relative à la R&D et à l'innovation est assez proche du budget du 7^e PCRD, et le principe du cofinancement y est inclus. Il est important pour les régions européennes de sensibiliser le public sur ces fonds qui ne sont pas encore très connus.

Les régions ont l'occasion d'insuffler une dynamique de R&D, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (universités, centres de recherche, agences de l'innovation, clusters...) et en cohérence forte avec leurs atouts et spécificités régionales. L'innovation se positionne donc aujourd'hui au cœur même de la stratégie de développement régional. Ceci correspond à un changement profond qui nécessitera une forte adaptabilité des régions.

François Faidherbe

Coordinateur thématique

Marine Giraud

Chargée de développement
Partenariats et projets pour la recherche
et l'innovation

La France reste un pays très moteur sur les questions d'agriculture, d'alimentation, et sur les biotechnologies en général

pour la Russie, qui participe avec ses propres fonds à certains projets co-financés par le PCRD. D'autres pays suivront. Mais il ne faut pas négliger non plus la coopération avec des pays comme les États-Unis, le Canada, l'Argentine, l'Afrique du Sud, le Japon, etc.

Alma CG : Cette coopération est-elle facile et peut-on tout partager dans les domaines de l'alimentation, l'agriculture, la pêche et des biotechnologies avec des pays qui sont, sur d'autres marchés, fortement concurrents ?

CP : Cette question est légitime. Nous souhaitons ouvrir nos marchés, bilatérale-

mais derrière le Royaume-Uni et les Pays-Bas, sur les questions de la bio-économie.

Par exemple, l'INRA est l'un des leaders européens sur les projets de grande envergure (*Large Scale Collaborative Projects, Networks of Excellence*) et, par la qualité de ses travaux, le restera dans le 7^e PCRD.

On s'attend à des initiatives intéressantes dans le cadre de la présidence française sur la biodiversité ou sur l'éducation dans l'agriculture au travers de la réforme des universités. L'agriculture d'aujourd'hui demande un curriculum universitaire différent d'il y a vingt ans, et la France s'y prépare.

1 - Programme Cadre de Recherche et de Développement.

2 - Intergovernmental Panel on Climate Change.

3 - Encéphalopathie Spongiforme Bovine.

4 - SICA : Specific International Cooperation Action.

■ Institutions communautaires

75% de la législation qui va impacter les politiques de chaque État membre est conçue à Bruxelles. Il est donc important à la fois de bien comprendre le fonctionnement des institutions communautaires, mais aussi d'y assurer une représentation.



Quels enjeux en 2008 pour la représentation permanente de la France à Bruxelles ?

CHAQUE ÉTAT MEMBRE de l'Union européenne (UE) possède ainsi une représentation permanente de son pays auprès des instances européennes. Sa mission est de faire valoir la position de l'État membre lors des négociations et groupes de travail organisés par ces instances, et notamment le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen. La représentation permanente participe donc à l'élaboration et à la conduite de l'ensemble des politiques de l'UE.

Ainsi, sous la direction de Pierre Sellal, la représentation permanente de la France à Bruxelles se compose de plus de deux cent représentants, dont l'activité est répartie selon l'organisation suivante :

- Affaires juridiques
- Présence française dans les institutions européennes
- Presse et information
- Parlement européen
- Actions extérieures
- Politique commerciale
- Relations financières et monétaires internationales
- Comité politique et de sécurité
- Politiques internes
- Participation aux programmes d'aide extérieure
- Représentants des assemblées parlementaires.

Le 1^{er} juillet 2008, la Slovaquie¹ laissera sa place à la France qui assurera la présidence de l'UE jusqu'à fin 2008. À ce titre, la France sera responsable des activités suivantes :

- organiser et présider les réunions du Conseil européen et du Conseil de l'UE ainsi

que les comités et groupes de travail soutenant ses travaux ;

- représenter le Conseil au sein des autres organes et institutions de l'UE, tels que la Commission européenne et le Parlement européen ;
- représenter l'UE au sein d'autres organisations internationales et auprès des pays tiers.

Dans le cadre de cette présidence, les priorités suivantes ont été définies par Nicolas Sarkozy lors de la conférence des ambassadeurs du 27 août 2007² :

- se doter d'une politique de l'énergie ;
- se doter d'une politique de l'environnement, notamment en matière de lutte contre le changement climatique ;
- la gestion globale et concertée des migrations ;
- la relance de la défense de l'Europe.

En outre, comme l'a indiqué Monsieur Sellal³, l'action de la représentation permanente de la France au cours de la présidence française va s'orienter prioritairement sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne, avec pour objectif politique confirmé à l'unanimité l'entrée en vigueur de ce traité le 1^{er} janvier 2009 avant les élections du Parlement européen.

Par ailleurs, la France aura la responsabilité d'organiser de nombreuses manifestations pendant cette période, dont un grand nombre aura lieu sur le territoire français. Ces événements seront orchestrés par le secrétariat général de la présidence française, créé par décret le 15 juin 2007 et dirigé par Claude Blanchemaison, qui disposera pour cela d'un budget de 190 M€⁴.

Trois questions à trois conseillers de la représentation permanente de la France

→ **Éric-Olivier Pallu, conseiller en charge de la science et de la technologie**



Alma CG : Quels sont vos domaines d'intervention ?

Éric-Olivier Pallu : La représentation permanente est une structure interministérielle placée sous l'autorité du Premier ministre, mais dont le chef a rang d'ambassadeur et provient du ministère des Affaires étrangères. Les autres ministères, dont celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont cependant également représentés. Ma mission est de jouer le rôle d'interface entre les intervenants institutionnels bruxellois et les intervenants des ministères français concernés par la recherche. Je suis impliqué dans l'ensemble des discussions relatives au 7^e PCRD sur un plan « technique », et

1 - Site Internet de la présidence slovaque :

<http://www.eu2008.si/fr/>

2 - <http://www.elysee.fr>

3 - Compte rendu de la Commission des Affaires étrangères, 29 janvier 2008, numéro 34.

4 - Zoom, publication du Secrétaire d'État au Premier ministre, porte-parole du gouvernement, septembre 2007, numéro 28.

relatives à l'approfondissement de l'Espace européen de la recherche sur le plan « politique ». Sur le plan législatif, j'ai été depuis mars 2007 le négociateur français pour les 5 premières JTI⁵, pour l'IET⁶ et pour les deux articles 169 que sont Eurostars et AAD⁷.

Alma CG : Concrètement, comment s'exerce votre action ?

EOP : La phase de négociation des textes suit un processus bien établi. Les textes législatifs et les communications adoptés par la Commission sont examinés par les experts des ministères qui émettent des instructions. Ces instructions sont ensuite consolidées et synthétisées par le SGAE⁸ et deviennent un document interministériel. Cette instruction constitue la référence de la position française que je vais ensuite défendre lors des négociations. À l'issue de chaque étape de la négociation, je transmets un télégramme diplomatique au SGAE et aux différents ministères impliqués.

Alma CG : Quels sont pour vous les enjeux de la prochaine présidence française ?

EOP : Le contexte dans lequel s'inscrit la prochaine présidence de la France est le suivant : Le 7^e PCRD est lancé, les commissaires et les parlementaires européens sont proches de la fin de leurs mandats respectifs. Par ailleurs, le traité de Lisbonne en cours de

• Une stratégie de coopération internationale en matière de recherche avec les pays non membres de l'EER.

• Un « passeport » pour les chercheurs, visant à permettre une circulation facilitée au travers de l'Europe, notamment par la portabilité des droits sociaux.

Par ailleurs, une réflexion sur la stratégie de recherche maritime et marine devrait être lancée pendant la présidence française.

→ Pierre Vernhes, conseiller économique, responsable de la cellule entreprise



Alma CG : Quels sont vos domaines d'intervention ?

Pierre Vernhes : Je suis missionné par les ministères des Affaires étrangères, et notamment par la DGTPE⁹ du ministère de l'Économie. Mon équipe assure une veille qui a pour objectif de renseigner les opérateurs français sur les appels d'offres pour réaliser des missions d'ingénierie, de coopération économique, financière et technique dans

puisqu'il s'agit de documents issus de comités de gestion où sont décrits les besoins en développement par pays et par thématique.

Ce service est gratuit, il suffit de s'inscrire sur le portail à l'adresse suivante :

<http://www.rpfrance.org/ce/index.asp>.

Par ailleurs, une lettre d'information, *Fenêtre sur l'Europe*, paraît tous les six mois. Elle est disponible gratuitement sur abonnement ainsi qu'à l'adresse suivante : <http://www.rpfrance.org/ce/fse.asp?fse=207>

Alma CG : Quels sont pour vous les enjeux de la prochaine présidence française ?

PV : À mon sens, nous devons profiter de la présidence française pour insister à nouveau sur l'importance de bien connaître le fonctionnement des institutions européennes. Le constat que nous faisons à la représentation permanente de la France à Bruxelles est celui d'un déficit d'information sur ces institutions. Je souhaite insister notamment pendant cette période sur les actions de sensibilisation des acteurs français sur ce qui se passe à Bruxelles, la description des enjeux et des opportunités, le déroulement de la négociation communautaire... Dans cette optique, je suis tout à fait ouvert pour intervenir lors d'événements à destination des entreprises organisés par des fédérations, associations, chambres de commerce ou universités... Concernant les sujets prioritaires ayant été fixés, il conviendra dans les négociations de préserver les intérêts français en exigeant notamment une réciprocité sur les engagements pris, par exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique, sur les émissions de CO₂.

→ Jean-Sébastien Lamontagne, conseiller pour la politique régionale et l'aménagement du territoire

Alma CG : Quels sont vos domaines d'intervention ?

Jean-Sébastien Lamontagne : À travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social pour l'Emploi (FSE), et le Fonds de cohésion, l'UE consacre près de 36% du budget communautaire à venir en aide aux États membres et à leurs régions, afin d'y stimuler l'investissement, la croissance et la création d'emplois. C'est cela, très concrètement, la « politique régionale » qui a pour originalité d'être mise en œuvre au niveau des régions elles-mêmes, d'où son nom. En France, nous allons ainsi bénéficier de 13,5 Md€ au cours de la période de programmation 2007-2013, à la fois pour nos vingt-deux régions de métropole, et pour nos quatre régions ultrapériphériques (Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion).

36 % du budget communautaire de l'UE est consacré à l'investissement, la croissance et la création d'emploi au sein des États membres

ratification prévoit notamment l'ajout de dispositions relatives à la mise en œuvre concrète de l'EER (Espace européen de la Recherche). C'est notamment sur ce dernier point que la Commission et les États membres vont se concerter au cours des prochains mois. La Commission a cependant d'ores et déjà annoncé plusieurs initiatives pour la présidence française :

- Une programmation conjointe des activités de recherche des États membres.
- Un statut juridique communautaire pour les infrastructures paneuropéennes de recherche.

les pays en dehors de l'UE. Ces missions sont financées par l'UE au titre de l'aide extérieure. Le rôle de la cellule entreprise est d'augmenter les chances de succès des opérateurs français.

Alma CG : Concrètement, comment s'exerce votre action ?

PV : Un portail Internet a été mis en place, où toute entreprise française peut aller chercher les informations qui lui sont nécessaires pour se positionner en amont des appels d'offres. Les documents à disposition permettent d'anticiper les appels d'offres

Avec pour principale nouveauté, de devoir consacrer 75% des fonds ainsi apportés par l'UE, aux secteurs de la recherche et de l'innovation. Très clairement, il s'agit de stimuler, sous toutes ses formes, l'économie de la connaissance dont on sait bien qu'elle est source de croissance et d'emplois.

L'après 2013 portera sur la prise en compte des défis globaux tels que le changement climatique et le vieillissement démographique

Alma CG : Concrètement, comment s'exerce votre action ?

JSL : En premier lieu, il s'agit pour nous de défendre les intérêts français dans la négociation du cadre réglementaire qui définit cette politique régionale, au niveau du Conseil, bien sûr, mais aussi vis-à-vis du Parlement européen dont le rôle est croissant en matière de politique régionale, comme dans beaucoup d'autres domaines. D'autre part, une fois ce cadre mis en place, nous veillons à accompagner sa mise en œuvre sur le terrain, avec un rôle d'interface entre les services de la Commission et les autorités de gestion que sont en France les préfetures de Région et certains Conseils régionaux. Ce sont en effet ces autorités de gestion qui instruisent et sélectionnent les projets, au plus près des besoins des territoires. Nous entretenons donc des contacts avec elles, par l'intermédiaire des Délégations régionales présentes à Bruxelles. Par ailleurs, nous sommes aussi les interlocuteurs privilégiés du Comité des régions, qui représente et fait valoir les intérêts locaux et régionaux au niveau de l'UE. Enfin, et c'est loin d'être l'aspect le plus négligeable de notre mission, nous avons aussi un rôle de veille permanente auprès de la Commission, afin d'être en mesure d'identifier ou de susciter les initiatives susceptibles d'être prises par elle, et de faire en sorte que nos intérêts soient alors pris en compte, le plus en amont possible du processus de décision communautaire.

Alma CG : Quels sont pour vous les enjeux de la prochaine présidence française ?

JSL : Puisque le cadre réglementaire est désormais en place pour la période 2007-2013, il nous faudra surtout engager le débat sur l'après 2013, c'est-à-dire sur les évolutions à apporter à la politique régionale. Se pose par exemple la question de la prise en compte de certains défis globaux, tels que le changement climatique et le vieillissement démographique, dont on sait bien qu'ils auront des impacts différents selon les régions. Se pose aussi, et surtout, la question du sens à donner à l'objectif de «cohésion territoriale» qui a été récemment introduit dans le traité de Lisbonne, et qui vient donc compléter l'objectif de cohésion économique et sociale qui était jusqu'ici notre référence. Il nous semble notamment que cette cohésion territoriale devrait permettre une meilleure prise en compte de certaines spécificités géographiques infrarégionales (comme les zones de montagne ou les îles, par exemple). Reste néanmoins à nous assurer que cette perception est partagée par nos partenaires européens, et c'est tout l'enjeu du débat qui sera conduit sous la présidence française...

Marine Giraud

Chargée de développement

Partenariats et projets pour la recherche et l'innovation

- 5 - Joint Technology Initiative.
- 6 - Institut européen de technologie.
- 7 - Assistance à l'autonomie à domicile.
- 8 - Secrétariat général aux Affaires européennes.
- 9 - Direction générale du Trésor et de la politique économique.

Erratum

Précision sur l'article «Transports de surface : participer à un projet européen, obstacle ou levier de croissance?» publié dans la *Lettre du Financement de l'Innovation*, n° 11, janvier 2008.

Le taux de retour de la participation française de 8,5% - 8,6% exactement - concernait l'appel à projets «TPT» sur les activités horizontales de transport. Le taux de retour de l'appel à projets «SST», sur les transports de surface durables de la DG RTD, est de 14,7%, soit 2,7 points de plus que dans le précédent Programme Cadre de Recherche et Développement.

La France devrait recevoir près de 15 % du budget de cet appel à projets, contre 23 % pour l'Allemagne et 12 % pour le Royaume-Uni.

À l'occasion du 4^{ème} Salon de la Recherche & de l'Innovation, Alma Consulting Group animera une conférence-débat sur le thème : **“Protection de l'environnement, innovation, fiscalité : un cercle vertueux”** le 6 juin 2008 de 10h15 à 11h45.

Face à la problématique des gaz à effets de serre, et en particulier du CO₂, les entreprises recourent à des systèmes d'évaluation type bilan carbone®, mais aussi à des innovations (éco-conception, séquestration du CO₂, nouveaux process...).

Ces actions peuvent avoir des effets en matière de fiscalité et générer des aides au financement dans le cadre des différents programmes développés par l'Europe. Les intervenants d'Alma Consulting Group s'attacheront à vous présenter l'ensemble de ces dispositifs.

Pour plus d'informations :
4^e Salon de la Recherche & de l'Innovation
du 5 au 7 juin 2008
www.salon-de-la-recherche.com
www.almacg.com

■ R&D : de nouveaux mécanismes de financement pour les projets risqués

Les objectifs d'investissement en R&D définis en Europe par le traité de Lisbonne ne sont pas atteints dans la majorité des États membres.

Les causes majeures de cette carence résident dans la faible disponibilité des financements à des coûts acceptables, ainsi que dans les risques importants liés aux nouveaux marchés.

➔ Le RSFF ou la promotion de l'investissement privé par la BEI

DEVANT CE CONSTAT, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Commission européenne (CE) ont lancé un effort commun dont l'objectif affiché est de promouvoir l'investissement privé en débloquent certains freins financiers au financement de projets de recherche.

Cet effort commun prend la forme d'un nouveau type de prêt, le *Risk Sharing Finance Facilities*¹ (RSFF), proposé par la BEI pour des projets de R&D dit « à risques ». Les coûts liés à la couverture des risques étant garantis par un fonds commun provisionné par les deux institutions à hauteur de 2 B€, le coût du RSFF pour l'emprunteur est largement inférieur à ce qu'une institution bancaire classique pourrait proposer. L'effet levier provoqué par ce fonds est estimé par la BEI à un facteur 5, amenant donc à 10 B€ la somme totale de prêt disponible au travers du RSFF.

Ce nouvel outil de financement dote ainsi l'Europe d'un moyen unique de répondre au double enjeu du **financement de projet risqué** de R&D, tout en encourageant le **financement privé** en Europe.

➔ Bénéficiaires du RSFF

Le RSFF visant à financer des projets complexes de R&D, les cibles de ce mécanisme restent donc principalement des organismes ou groupements de partenaires porteurs de projets innovants.

- Initiative de R&D européenne nécessitant une masse critique (projets collaboratifs, JETI², ETP³, Eureka...).
- Organisation partenaire d'un projet collaboratif (projets du 7^e PCRD par exemple). Dans ces cas précis, une entité juridique

unique créée spécifiquement pour la durée du projet pourra être demandée pour permettre à la BEI de ne générer qu'un seul prêt au lieu de plusieurs.

- Petites et moyennes entreprises et leurs projets associés : la BEI ne pouvant gérer de petites sommes (inférieures à 7,5 M€), ces groupements devront donc créer une entité juridique commune qui sera bénéficiaire du prêt.

Aucun plafond n'est officiellement annoncé ; par contre, un plancher de 7,5 M€ est nécessaire pour obtenir un prêt auprès de la BEI. Ainsi, des groupements (figés par un cadre juridique) permettant de ne gérer qu'un seul prêt seront nécessaires. Des prêts portant sur des sommes inférieures seront néanmoins possibles, mais ces démarches se feront *via* les partenaires nationaux de la BEI

Lien : <http://www.bei.org/about/news/the-intermediary-banks-and-financing-institutions-for-credit-lines.htm>.

➔ Éligibilité des projets financés

Citoyenneté

- Projets situés dans les pays membres de l'UE ou des pays associés
- Infrastructures de recherche impliquant au moins trois pays membres ou associés, ou dont les services sont utilisés par la communauté de recherche d'au moins trois pays membres ou associés.

Activités

- Activités de recherche et d'innovation (recherche fondamentale, appliquée ou industrielle, développement expérimental ou précompétitif, études de faisabilité, activités de démonstration).

Coûts

- Tous les coûts de R&D (équipements, salaires, coûts de gestion, consommables).

De plus, tout projet **collaboratif** devra avoir un cadre juridique, être composé d'au moins deux partenaires de deux pays membres ou partenaires et conduire au moins de 50 à 60% du projet au sein de l'UE.

➔ Demande de prêt

L'acceptation de la demande de prêt est soumise à deux processus indépendants :

1. Validation de l'éligibilité du projet par la CE (les projets financés dans le cadre du 7^e PCRD sont automatiquement éligibles).
2. Solvabilité du projet par la BEI.

L'organisme qui sollicite un prêt devra fournir à la BEI tout document permettant de valider la viabilité du projet, et la capacité de remboursement de l'emprunteur grâce à ses ressources propres ou bien au travers des répercussions des résultats du projet (tel qu'un Business Plan).

Dans les deux cas, le délai moyen entre la demande initiale et la signature du prêt varie de quatre à six mois.

Lien : <http://www.bei.org/products/loans/special/rsff/index.htm>

Cédric Robet

Expert

Partenariats et projets pour la recherche et l'innovation

1 - En français : Mécanisme de Financement avec Partage des Risques (MFPR)

2 - Joint European Technology Initiatives

3 - European Technology Platforms